Hydroliennes dans le golfe du Morbihan : après deux avis divergents, le préfet devra trancher

Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, réuni mardi 6 décembre 2022, a donné un avis favorable au projet d'hydroliennes dans le golfe du Morbihan. Le préfet tranchera.



Les hydroliennes vont-elles rejoindre le fond du golfe du Morbihan ? Au préfet désormais de rendre sa décision. | MORBIHAN ÉNERGIES

Ouest-France Isabelle JÉGOUZO Publié le 07/12/2022 à 20h33

Écouter

Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) s'est réuni mardi 6 décembre 2022, à Vannes (Morbihan), et a donné un avis favorable à l'expérimentation de deux hydroliennes dans le golfe du Morbihan.

Le projet mal accueilli par les habitants

Le projet est lancé depuis plus de deux ans, par l'entreprise quimpéroise Sabella et a suscité une vaste opposition de la part, principalement, des habitants. Une enquête publique, qui s'est déroulée pendant l'été 2022, a recueilli près de 400 avis, la plupart négatifs.

Une réunion publique s'était déroulée en juin 2022 à Arzon. Une centaine de personnes avaient très mal accueilli le projet de Sabella.

Se passer d’une source potentielle d’électricité

La prochaine étape dans ce dossier appartient au préfet du Morbihan, Pascal Bolot. Il a donc deux avis sur son bureau, celui négatif de l’enquêteur public et celui positif du Coderst. Le conseil surfe sur la peur des coupures, c’est du pain béni pour le projet , rapporte un participant, sous couvert d’anonymat. On ne peut pas se passer d’une source potentielle d’énergie alors que la France manque d’électricité.

Des avis réservés

L’enquête publique est défavorable à l’installation des hydroliennes mais certaines instances n’y sont pas farouchement opposées. Le Parc naturel régional du golfe du Morbihan, par exemple, a émis un avis réservé mais pas négatif, réclamant un programme de suivi pendant l’expérimentation.

Avis réservé également pour le comité régional des pêches. Le comité régional de la conchyliculture a, en revanche, émis un avis favorable sur le dossier.

Il faudra désormais attendre la réponse du préfet, Pascal Bolot, pour savoir si Sabella peut expérimenter deux hydroliennes dans le courant de la Jument, pendant trois ans

UPPM revue de presse